



14 avril 2011

Appui au renouvellement des permis d'exploitation de Gentilly-2



Le 13 avril, dans le cadre des audiences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur le renouvellement des permis d'exploitation de Gentilly-2, deux mémoires ont été remis aux commissaires par les syndicats d'Hydro-Québec et la FTQ.

Présenté par quatre employés syndiqués de la centrale, le premier mémoire fait état des moyens mis en place par l'employeur en collaboration avec

les employés pour préserver et améliorer la sécurité à Gentilly-2.

Par la suite, Michel Arsenault, président de la FTQ, a mentionné que la centrale syndicale et ses affiliés sont d'avis que la poursuite de l'exploitation fiable et sécuritaire de Gentilly-2 s'inscrit dans le meilleur intérêt du Québec et de son autonomie énergétique.

Lire les mémoires :

[Mémoire du Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 957, 1500, 2000 et 4250, de la centrale nucléaire de Gentilly-2](#)

[Mémoire conjoint présenté par la FTQ et les syndicats SCFP d'Hydro-Québec](#)